Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon).

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret n° 2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon), notamment l'article 5.

Vu l'arrêté du 30 octobre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon).

ARRÊTENT

Article 1er

M. Hervé MONTIGNY, proviseur des Etablissements publics locaux d'enseignement professionnel agricole de Courcelles-Chaussy et Château-Salins, est nommé membre du conseil d'administration de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) en remplacement de M. Franck CONSTANTIN.

Article 2

Le directeur général de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, sous forme d'extrait, au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 29 OCT. 2015

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Pour la ministre et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Simone BONNAFOUS

Le ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement
Pour le ministre et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS